Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20210412-2021063-DE
le 12/04/2021

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2021063 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 12/04/2021

Objet : tableau des effectifs PATS

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 26/04/2021 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2021-063-26042021114655.pdf

Annexes :

1 - TABLEAU DES EFFECTIFS PATS 01.03.21.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20210412-2021063-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 26/04/2021

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20210412-2021063-DE
le 12/04/2021

Sapeurs-pompiers
Haute-Garonne

DÉLIBÉRATION N° 2021-063

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, au jour du douze avril à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Jean-Louis LLORCA en date du 7 avril 2021.

Etaient présents : LLORCA Jean-Louis, DENOUVION Victor, BOUCHE Joël, BAYLAC Sandrine

Etaient excusés : SIMION Arnaud

OBJET : **TABLEAU DES EFFECTIFS PATS AU 01 03 2021**

VU l'avis favorable à l'unanimité du comité technique réuni le 6 avril 2021.

Il vous est proposé en annexe le tableau des effectifs des personnels administratifs, techniques et spécialisés à la date du 1er mars 2021.

ENTENDU le rapport du président,

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du bureau du conseil d'administration, **à l'unanimité**,

APPROUVENT le tableau des effectifs PATS au 1er mars 2021.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Jean-Louis LLORCA

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le 26 AVR. 2021, identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 00 • 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurie
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex